

Multisupport 3

Dynamisez votre épargne
et donnez vie à vos projets




Multisupport 3, un placement souple

Le contrat d'assurance vie Multisupport 3 vient en complément d'une épargne dite « de précaution » et vous permet de profiter de nombreux atouts pour réaliser vos projets patrimoniaux tout en bénéficiant du cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Il est recommandé de disposer d'une épargne de précaution, immédiatement disponible, qui permet de faire face à des dépenses imprévues (une panne de voiture, un lave-linge hors service, etc.). Son rendement est fixé par décret ministériel.

Exemples de comptes et livrets d'épargne :

 RENDEMENT ANNUEL ⁽¹⁾	
Livret A	0,50 %
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	0,50 %
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	1 %

LE MULTISUPPORT 3 COMPREND :

1 fonds en euros	Géré par Aréas Vie
25 supports en unités de compte ⁽²⁾ , accessibles en Gestion libre, régulièrement récompensés pour leurs performances et la qualité de leur gestion	Gérés par des spécialistes de renom : <ul style="list-style-type: none">- Edmond de Rothschild Asset Management- Rothschild & Co Asset Management Europe- Lazard Frères Gestion- Carmignac Gestion- La Financière de l'Echiquier- DNCA Finance- Comgest- Moneta Asset Management- Pictet Asset Management- Syquant Capital- BDL Capital Management
7 allocations d'actifs (Gestion pilotée)	Gérées par Aréas Vie
+ des opportunités d'investissements ponctuelles et à durées limitées.	Renseignez-vous auprès de votre agent général Aréas pour connaître les opportunités en cours ou à venir

• 2 types de gestion

Après un bilan patrimonial, votre agent général Aréas vous accompagne et vous conseille pour choisir **le mode de gestion** le plus adapté à votre profil d'investisseur et à vos objectifs :

Gestion libre

Vous choisissez vous-même la répartition de votre épargne parmi les 26 fonds proposés et constituez votre allocation d'actifs librement.

Gestion pilotée

Vous choisissez parmi les 7 allocations d'actifs prédéfinies par Aréas.

A SAVOIR

Avec le contrat d'assurance Multisupport 3, vous pouvez également transmettre votre patrimoine dans un cadre fiscal avantageux et en toute sécurité pour aider vos enfants et/ou vos petits-enfants à préparer leur avenir.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre agent général Aréas ou de votre conseiller patrimonial Aréas.

(1) Taux du Livret A, du LDDS et du LEP au 1^{er} février 2020.

(2) Les unités de comptes sont des supports d'investissements pouvant entraîner une perte en capital.

La gestion libre

GÉREZ LIBREMENT VOTRE ÉPARGNE SELON VOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Vous avez un accès privilégié à **26 fonds**, dont **4 fonds profilés** et un **fond en euros**, vous permettant d'investir vers toutes les classes d'actifs nécessaires pour une gestion patrimoniale diversifiée : les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations, toutes zones géographiques), les obligations et les obligations convertibles, l'immobilier, l'or et les matières premières.

2 nouvelles unités de compte labellisées « Investissement Socialement Responsable (ISR) ».

ZOOM SUR LES 4 FONDS PROFILÉS ⁽¹⁾

Les 4 fonds profilés	ARÉAS PATRIMOINE	ARÉAS PRUDENCE	ARÉAS ÉQUILIBRE	ARÉAS DYNAMIQUE
Classification	Fonds long couvert - Performance Absolue - Actions européennes	Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) - diversifié	FIA - diversifié	Fonds commun de placement (FCP) - diversifié
Gestionnaire	DNCA Finance	Rothschild & Co Asset Management Europe	Edmond de Rothschild Asset Management	Lazard Frères Gestion
Pour quel besoin ?	Bénéficier d'une gestion patrimoniale avec un objectif de performance et de volatilité maîtrisée.	Bénéficier d'une gestion prudente tout en étant exposé aux marchés actions à 20 %.	Bénéficier d'une gestion prudente tout en étant exposé aux marchés actions à 50 %.	Valoriser votre capital et limiter la volatilité à travers une gestion flexible et réactive.
Objectif du fonds	L'objectif est de réaliser une performance positive chaque année et supérieure au taux sans risque, représenté par le taux EONIA Capitalisé. Cette performance est recherchée en y associant une volatilité annuelle inférieure à 5 %.	Obtenir une performance supérieure sur une période de plus de 4 ans à l'indice de référence, en allouant de façon discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques qui peut conduire à des écarts importants avec l'indicateur de référence.	Obtenir une performance supérieure à l'indice de référence. L'exposition cible est de 50 % de l'actif net sur les marchés actions et 50 % de l'actif net sur les marchés de taux.	Atteindre à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence.
Durée d'investissement conseillée	> 3 ans	> 4 ans	> 5 ans	> 6 ans
Risque ⁽²⁾ sur une échelle de 1 à 7 (1 étant le plus faible et 7, le plus élevé)	3	4	4	5
Répartition de l'investissement	Le fonds peut investir son actif net dans des actions ou des instruments financiers équivalents (tels que des fonds négociés en bourse, contrats à terme, etc.) dans une fourchette comprise entre 0 % à 100 %	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 0 à 20 % en actions - de 80 à 100 % en produits de taux	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 0 à 70 % en actions - de 30 à 100 % en produits de taux	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 20 à 100 % en actions - de 0 à 80 % en produits de taux (sensibilité taux comprise entre -2 et +8)

Bénéficiez gratuitement de l'option « sécurisation des plus-values » :

Chaque semaine, les valeurs liquidatives de toutes les unités de compte de votre contrat sont analysées.

Si l'augmentation de la valeur moyenne d'acquisition de votre unité de compte est supérieure au niveau que vous avez librement déterminé à la souscription, alors le montant correspondant à cette augmentation est automatiquement et gratuitement sécurisé vers le fonds en euros. Cette option peut être activée ou désactivée à tout moment.



(1) Ces fonds profilés sont des supports d'investissements (investis en fonds en euros, obligations, actions, etc.) dont la répartition est prédéfinie par Aréas. Ils peuvent présenter un risque de perte en capital.

(2) Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Le risque le plus faible sur une échelle de 1 à 7 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

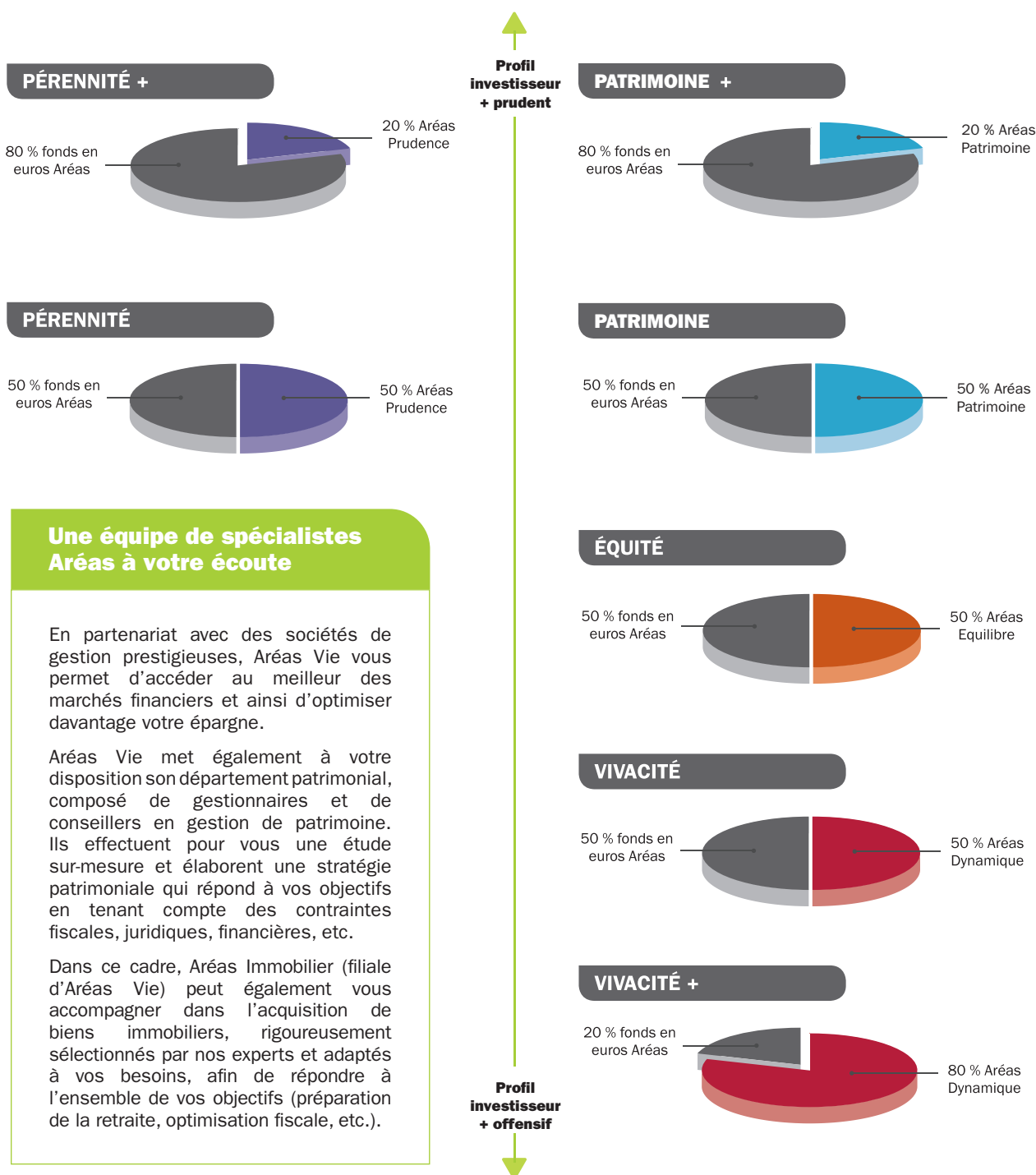
La gestion pilotée

SELON VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR, ARÉAS SE CHARGE DE LA RÉPARTITION DE VOS VERSEMENTS

Vous ne vous occupez de rien. Vos versements sont automatiquement répartis entre le fonds en euros Aréas et l'un des 4 fonds profilés, dont l'orientation permet au plus prudent des investisseurs comme au plus offensif d'atteindre ses objectifs d'investissements.



Chaque année, un arbitrage de rééquilibrage gratuit est effectué en janvier pour maintenir l'orientation d'investissement.



Zoom sur le fonctionnement ⁽¹⁾ du Multisupport 3

OBJET DU CONTRAT

- Se constituer une épargne complémentaire disponible sous forme de capital et/ou de rente.
- Transmettre un patrimoine à ses proches.
- Bénéficier de revenus programmés.

VERSEMENTS

- À l'ouverture du contrat : 50 € si mise en place de versements programmés, sinon à partir de 1500 €.
- Programmés : à périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle (à partir de 50 € par mois). Leur montant est réévalué chaque année civile suivant la variation de l'indice des prix à la consommation.
- Supplémentaires : quand vous le souhaitez à partir de 500 €.

FRAIS

- Frais sur versements : 4,50 % maximum.
- Frais de gestion sur encours :
 - sur le fonds en euros : 0,60 % par an,
 - sur les unités de compte : les frais sont différenciés et dégressifs de 0,80 % à 1 % par an (prélevés chaque trimestre), selon le montant total de l'épargne gérée, y compris le fonds en euros.
- Frais d'arbitrage ⁽²⁾ : un arbitrage gratuit par an puis 0,50 % du montant arbitré (avec un minimum de 10 € et plafonné à 50 €).

GARANTIE « PLANCHER »

En cas de décès avant votre 70^e anniversaire et si vous n'avez pas encore liquidé votre capital, elle garantit au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) un capital au moins égal au total des sommes investies.

AVANCE ET RACHAT

- Avance : possible à tout moment dès 500 € remboursable dans un délai de 3 ans (pouvant être renouvelée 2 fois, soit 9 ans au maximum). Elle permet de répondre à un besoin de liquidité ponctuel et temporaire sous forme de prêt ⁽³⁾. Ainsi, le montant de l'épargne constituée reste intégralement valorisé et les avantages liés à l'assurance vie sont conservés.
- Rachat(s) partiel(s) ou partiel(s) programmé(s) à partir de 500 €.

FISCALITÉ

Pour optimiser la fiscalité assurance vie, Aréas vous conseille de conserver les sommes investies sur le contrat au minimum 8 ans. En cas de rachat, les plus-values sont imposées hors prélèvements sociaux selon la date des versements (avant ou après le 27/09/2017). Pour les plus values issues des versements après le 27/09/2017, la taxation dépendra des sommes versées nettes de rachat sur l'ensemble des contrats d'assurance vie au 31/12/N-1 et de la durée du contrat. Pour plus de précisions sur le fonctionnement et les taux, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur Aréas.

ÉPARGNE HANDICAP

Ce contrat est éligible à la fiscalité « Epargne Handicap » sous conditions. Ainsi, lorsque l'assuré présente un handicap ⁽⁴⁾, les versements effectués sur ce contrat donnent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des versements de l'année, dans la limite de 1 525 €/an et par foyer fiscal, majoré de 300 € par enfant à charge.

Possibilité de transférer votre Carnet ou Plan d'épargne vers le Multisupport 3 sans frais grâce au dispositif Fourgous, tout en conservant l'antériorité fiscale de votre contrat.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer aux conditions générales du contrat.

⁽²⁾ Les frais sont nuls pour le rééquilibrage de la gestion pilotée et pour les arbitrages au terme des produits structurés.

⁽³⁾ Taux du prêt = taux de rendement brut de frais du fonds en euros de l'année précédente majoré de 0,5 point (taux appliqué par Aréas).

⁽⁴⁾ L'assuré bénéficiaire du contrat, qu'il soit mineur ou majeur, doit être atteint, lors de la conclusion d'un contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle. De plus, il ne doit pas encore bénéficier de ses droits à la retraite.

ARÉAS ASSURANCES, EN QUELQUES MOTS

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le **7^e réseau d'agents généraux d'assurance** de France avec près de **500 points de vente**.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties d'assurance en protection des biens, en protection des personnes et en protection financière.

Nous appliquons depuis nos origines une **politique de proximité et de service auprès de nos sociétaires**. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de **1 300 salariés, agents généraux et collaborateurs** dans toute la France.

Votre agent général est votre interlocuteur privilégié pour votre épargne, votre prévoyance et votre retraite, selon vos besoins et votre profession. Il est aussi en mesure de vous proposer un ensemble de garanties personnalisées tant pour vous et votre famille que pour protéger vos biens, qu'il s'agisse de votre automobile ou de votre habitation.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances